



**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
D'IBA SA – 08/05/2019 – 10H00 – CHEMIN DU CYCLOTRON 3, B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE –
BEAM FACTORY, SALLE AURORA BOREALIS (AGO)**

Article 550 du Code des sociétés – Article 23, al. 6, des statuts d'IBA SA

Le soussigné / La soussignée

Actionnaire-personne physique :

Prénom(s)	
Nom	
Domicile	

Actionnaire-personne morale :

Dénomination	
Forme juridique	
Siège social	
Valablement représentée par	
Domicilié(e)	

(a) Déclare

- (i) avoir procédé à l'enregistrement, au plus tard à la date d'enregistrement mentionnée sur la convocation à l'AGO, de[nombre] actions dématérialisées¹, en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (*biffer les mentions inutiles*) émises par la société anonyme Ion Beam Applications, ayant son siège Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-la-Neuve, BCE/TVA BE0428.750.985, RPM Brabant wallon **(IBA SA)**

et/ou

- (ii) être titulaire, à la date d'enregistrement mentionnée sur la convocation à l'AGO, de[nombre] actions nominatives émises par IBA SA.

(b) Déclare voter dans le sens repris ci-après concernant les points de l'ordre du jour de l'AGO :

	Ordre du jour de l'AGO	Intention de vote		
		Pour	Contre	Abstention
1.	Présentation des comptes annuels et des comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31/12/2018. <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
2.	Présentation du rapport de gestion sur les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31/12/2018. <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
3.	Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31/12/2018. <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A

¹ Pour les titulaires d'actions dématérialisées, joindre une copie de l'attestation d'enregistrement délivrée par l'organisme financier.

4.	Approbation des comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31/12/2018 et affectation du résultat de l'exercice. <i>Proposition de décision : Approbation des comptes et de l'affectation du résultat. Le résultat de l'exercice est une perte de 4.665.312,83 EUR. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent était de 31.273.327,69 EUR. Il en résulte que le résultat à affecter s'élève à un bénéfice de 26.608.014,86 EUR. Le conseil d'administration propose de reporter le bénéfice à affecter au titre de l'exercice 2018.</i>	...	...	...
5.	Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2018. <i>Proposition de décision : Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2018.</i>	...	...	...
6.	Décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31/12/2018. <i>Proposition de décision : Approbation de la décharge à chaque administrateur de la société pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31/12/2018</i>	...	...	...
7.	Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31/12/2018. <i>Proposition de décision : Octroi de la décharge au commissaire de la société pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31/12/2018.</i>	...	...	...
8.	Renouvellement du mandat d'un administrateur interne (Saint-Denis SA, représentée par son représentant permanent, M. Pierre Mottet). <i>Proposition de décision : Approbation du renouvellement du mandat de Saint-Denis SA (représentée par son administrateur délégué, M. Pierre Mottet, en qualité de représentant permanent) en qualité d'administrateur interne de la société au sens de l'article 11, §1, al.2, des statuts de la société, pour une durée de trois ans expirant lors de l'AGO de 2022 qui sera appelée à approuver les comptes arrêtés au 31/12/2021. Le mandat de Saint-Denis SA ne sera pas rémunéré.</i>	...	...	...
9.	Pouvoirs aux fins de publication. <i>Proposition de décision : Octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur de la société, ainsi qu'à M. Christian Matton (CLO), Mme Stéphanie Bauwin et Mme Sophie Allart, chacun avec pouvoir d'agir individuellement, aux fins d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles à la publication des décisions qui précèdent.</i>	...	...	...

Le présent formulaire de vote par correspondance vaut notification de volonté de participer à l'AGO conformément à l'article 536, §2, al.3, du Code des sociétés. Il ne constitue pas une demande de procuration au sens de l'article 548 ou 549 du Code des sociétés.

Le présent formulaire doit parvenir à la société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'AGO, soit le jeudi 02/05/2019 à 16h00.

L'actionnaire qui a exprimé son par correspondance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée pour le nombre de voix ainsi exprimées.

En cas d'application de l'article 533ter, §3, al. 1, du Code des sociétés, les formulaires de vote par correspondance qui seraient parvenus à la société antérieurement à la publication d'un ordre du jour complété resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent, Toutefois,



Ion Beam Applications SA (en abrégé, IBA SA)
Chemin du Cyclotron 3 – B-1348 Louvain-la-Neuve – Belgique
RPM Brabant Wallon – BCE/TVA BE0428.750.985

le vote exercé sur un sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour qui fait l'objet d'une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533^{ter} du Code des sociétés est nul.

Formulaire établi le _____ à _____.

Signature de l'actionnaire ou, pour les actionnaires qui sont des personnes morales, signature de leur représentant légal identifié au début du présent formulaire :

_____ [signature]